

Saint-Amarin, le 29 septembre 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Conseillers en fonction : 36
Conseillers présents : 31
Conseillers absents : 5 dont 3 avec procuration
Nombre de votants : 34

L'an deux mille dix sept, le 28 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de Communes était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 21 septembre 2017.

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés :

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT, M.. Eddie STUTZ, M. Joseph VISIELOFF, M. Jean-Léon TACQUARD, Mme Eliane WYSS.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	M. Raymond AST
M. Joseph VISIELOFF	à	Mme Marie-Christine LOCATELLI
Mme Eliane WYSS	à	M. Francis ALLONAS

Secrétaire de Séance : Michel BRUNN

(DEL17_058) REELECTION DE CERTAINS MEMBRES DE COMMISSIONS ET COMITE CONSULTATITS

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables par renvoi de l'article L. 5211-1 aux Communautés de Communes, le Conseil de la Communauté de Communes peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres. Elles sont composées exclusivement de membres du Conseil.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer plusieurs commissions avec les thématiques suivantes : Services à la population, Paysages Aménagement du Territoire et Forêt, Eau et assainissement, Gestion des déchets et Eco-citoyenneté, Equipements de sports et de loisirs, Economie et Tourisme.

Après vote à mains levées, élit à l'unanimité les membres suivants :

Les membres de la commission Service à la Population sont :

Eric ARNOULD	Jean-Jacques GRAU	Marie NUSSBAUM
Cyrille AST	Valérie GRUNENWALD	Catherine PITROSKY
Marthe BERNA	Pierre GUILLEMAIN	Gabrielle PLATAROTI
Philippe BERNACHHI-LEMBLE	Magali HABERER	Michèle ROBELIN
Séverine BERNARDINO	Pascale HARMAND	Jean SAUZE
Carole BOURRE	Jean HERRGOTT	Laëtitia SCHOFFE
Claude BURGUNDER	Michelle JOUHANNET	Nadine SPETZ
Vincent COUSSEDIERE	Karine JUNG-GARES	Eddie STUTZ
Nathalie DAUVERGNE	Christelle KEMPF	Joseph VISIELOFF
Huguette DEGERT	Yves KLEIN	Claude WALGENWITZ
René EHLINGER	Annick LUTENBACHER	Charles WEHRLIN (VP)

Sabine GARDNER
Sylvette GODIER

Ludovic MARINONI
Sylvie MUNSCH

Eliane WYSS

Les membres de la commission Paysages, Aménagement du territoire et Forêt sont :

Francis ALLONAS
Eric ARNOULD
Yannick BELOT
Marie-Catherine BEMBENEK
Hervé BINDLER
Didier BRONNER
Michel BRUNN (rapporteur)
Philippe DIFFOR
Sébastien DUPONT
Frédéric DUVAL
Huguette ERHARD
Antoine FRANCK
Bernard FRANCK
Gervais GARCIA
Thierry GRUNENWALD

Raymond GUILLAUME
Jean-Paul HALLER
Cindy HELL
Isabelle HOFSTETTER
Karine JUNG
Claude KIRCHHOFFER
Yves KLEIN
Stéphane KUNTZ
Claude LENDARO
Marie-Christine LOCATELLI
Annick LUTENBACHER
Ludovic MARINONI
Jean-Pierre MENY
Bertrand MURA
Martial OTT

Michel PINCHEMEL
Claude SCHOEFFEL
Marc SOLARI
Serge SIFFERLEN
Elisabeth SIRY
Gilles STEGER
Gérard STERKLEN
Eddie STUTZ
Esther SZTAJNERT
Christophe TEILLER
Franck UHLEN
Joseph VISIELOFF
Claude WALGENWITZ (VP)
Armand WEISS

Les membres de la commission Eau et Assainissement sont :

Francis ALLONAS
Marie-Catherine
BEMBENEK
Michel BRUNN
Noël DELETTRE
Philippe DIFFOR
Sébastien DUPONT
Bernard FUCHS
Freddy GILCK
Raymond GUILLAUME
Pierre GUILLEMAIN (VP)

Jean-Jacques GRAU
Jean-Paul HALLER

Joseph HALLER
Thierry HAMICH
Jacques KARCHER
Jean-Pierre KOHLER
Claude LENDARO
Marie-Christine LOCATELLI
Didier LOUVET
Raymond NICKLER

Eric OSEREDCZUK
Michel PINCHEMEL

Catherine PITROSKY
Claude SCHOEFFEL
Jeanne STOLTZ-NAWROT
Eddie STUTZ
Alain VIRLOT
Claude WALGENWITZ

Les membres de la commission Equipements de Sports et de Loisirs sont :

Eric ARNOULD
Cyrille AST

Aline BALLY
Philippe BERNACHHI-
LEMBLE
Marthe BERNA
Carole BOURRE
Roger BRINGARD
Michel BRUNN
Claude BURGUNDER
Vincent COUSSEDIERE

Geoffray DEBRAS
Pierre GUILLEMAIN

Jean-Marc HALLER
Pascale HARMAND

Isabelle HOFSTETTER
Jean HORN
Raymond NICKLER
Martial OTT
Sylviane RIETHMULLER
Jean SAUZE

José SCHRUOFFENEGER
(VP)
Jean-Jacques SITTER
Jeanne STOLTZ-NAWROT

Christophe THEILLER
Rodolphe TROMBINI
Joseph VISIELOFF
Claude WALGENWITZ
Jean-Jacques WEBER

Les membres de la commission Economie sont :

Cyrille AST

Pierre GUILLEMAIN

Raymond NICKLER

Raymond AST
Nadine BINDER
Carole BOURRE
Michel BRUNN
Huguette DEGERT
Noël DELETTRE
Frédéric DUVAL
Freddy GILCK

Pascale HARMAND
Marc HOFFER
Michèle JAEGER
Karine JUNG-GARES
Jacques KARCHER
Christelle KEMPF
Ludovic MARINONI
Jean-Marie MUNSCH

Jean SAUZE
Gilles STEGER (VP)
Jeanne STOLTZ-NAWROT
Eddie STUTZ (VP)
Rodolphe TROMBINI
Claude WALGENWITZ
Marion WILHELM
Eliane WYSS

Les membres de la commission Gestion des déchets et Eco-citoyenneté sont :

Francis ALLONAS
Marie-Catherine BEMBENEK
Marthe BERNA
Thierry CORDIER
Noël DELETTRE
Bernard FRANCK
Gervais GARCIA
Freddy GILCK
Sylvette GODIER
Véronique GRETH
Michèle GRUNENWALD

Thierry GRUNENWALD
Thierry HAMICH
Sébastien HEIMSBURGER
Jean HERRGOTT
Michèle JAEGER
Karine JUNG-GARES
Claude KIRCHHOFFER
Jean-Pierre KOHLER
Marie-Christine LOCATELLI
Ludovic MARINONI
Patricia MHADHEBI

Sylvie MULLERSECK
Philippe MUNSCH
Raymond NICKLER
Véronique PETER (VP)
Sylviane RIETHMULLER
Jean SAUZE
Patricia SCHWEBEL
Elisabeth SIRY
Gilles STEGER
Gérard STERKLEN
Eddie STUTZ

Les membres de la commission Tourisme sont :

Cyrille AST
Marie-Catherine BEMBENEK
Stéphanie BOBENRIETH
Annick BRONNER
Claude BURGUNDER
Thierry CORDIER
Vincent COUSSEDIERE
Noël DELETTRE
Huguette ERHARD
Estelle FINK
Michèle FISCHER
Bernard FUCHS

Pierre GUILLEMAIN
Jean-Marc HALLER
Jean HORNY
Adeline ILTIS
Michèle JAEGER
Karine JUNG-GARES
Christelle KEMPF
Catherine KRAGEN
Stéphane KUNTZ
Annick LUTENBACHER
Ludovic MARINONI
Raymond NICKLER

Laurent NUSSBAUM
Marie NUSSBAUM
Martine OULBANI
Christelle PEREIRA
Jean SAUZE
Serge SIFFERLEN
Jeanne STOLTZ-NAWROT
Esther SZTAJNERT
Jean-Léon TACQUARD
Joseph VISIELOFF
Charles WEHRLIN
Eliane WYSS

Les membres du comité de pilotage du périscolaire sont : Les maires des Communes membres du service commun « périscolaire » ainsi que les présidents des syndicats scolaires et RPI.

Les membres du comité de pilotage Velcorex sont : Messieurs François TACQUARD, Gilles STEGER et Eddie STUTZ.

(DEL17_059) DESIGNATION DE CERTAINS REPRESENTANTS AU COMITE DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS THUR DOLLER

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner ses délégués au Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Thur Doller.

Après vote à mains levées, il désigne à l'unanimité M. François TACQUARD et M. Pierre GUILLEMAIN en tant que délégués titulaires au Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

du Pays Thur Doller en remplacement de M. François TACQUARD et de M. Pierre GUILLEMAIN.

(DEL17_060) DESIGNATION DE CERTAINS REPRESENTANTS AU COMITE DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DU SITE DU BARRAGE DE KRUTH-WILDENSTEIN

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner ses délégués au Comité du Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du barrage de Kruth – Wildenstein.

Après vote à mains levées, il désigne à l'unanimité Messieurs François TACQUARD et Ludovic MARINONI pour représenter la Communauté de Communes au Comité du Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du barrage de Kruth–Wildenstein en remplacement de Messieurs François TACQUARD et Jean-Jacques GEWISS.

(DEL17_061) DESIGNATION DE CERTAINS REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU PARC DE WESSERLING

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner ses délégués à l'Association pour la gestion et l'animation du Parc de Wesserling.

Après vote à mains levées, il désigne à l'unanimité Monsieur François TACQUARD pour représenter la Communauté de Communes à l'Association pour la gestion et l'animation du Parc de Wesserling en remplacement de Monsieur François TACQUARD.

(DEL17_062) DESIGNATION DE CERTAINS REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE SAINT-AMARIN

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner ses délégués au Conseil d'Administration du Collège de Saint-Amarin.

Après vote à mains levées, il désigne à l'unanimité Monsieur Raymond NICKLER en tant que délégué titulaire en remplacement de Monsieur François TACQUARD pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du Collège de Saint-Amarin.

(DEL17_063) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN

Suite à une réorganisation des compétences entre collectivités dans le cadre de la mise en application de la Loi NOTRe (Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), notamment à l'extension des possibilités de retour au sol à d'autres matières destilantes d'origine résiduaire, il apparaît nécessaire de modifier certaines dispositions des statuts du Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin auquel la Communauté de Communes adhère.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin.

(DEL17_064) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE POUR LE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN

Le Président expose qu'à la suite de son renouvellement, le Conseil de la Communauté de Communes avait procédé à l'élection et à la désignation de ses représentants aux syndicats mixtes, organismes ou associations auxquels il est adhérent ou dont il fait partie.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner son délégué au syndicat mixte pour le recyclage agricole du Haut-Rhin.

Après vote à mains levées, il désigne à l'unanimité Monsieur Pierre GUILLEMAIN, pour représenter la Communauté de Communes au syndicat mixte pour le recyclage agricole du Haut-Rhin en remplacement de Monsieur Pierre GUILLEMAIN.

(DEL17_065) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION AGRICULTURE ET PAYSAGES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

Le Président expose qu'à la suite de son renouvellement, le Conseil de la Communauté de Communes avait procédé à l'élection et à la désignation de ses représentants aux syndicats mixtes, organismes ou associations auxquels il est adhérent ou dont il fait partie.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner ses délégués à l'Association Agriculture et Paysages de la Vallée de Saint-Amarin.

Après vote à mains levées, il désigne à l'unanimité Monsieur Bernard FRANCK pour représenter la Communauté de Communes à l'Association Agriculture et Paysages de la Vallée de Saint-Amarin.

(DEL17_066) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE CHARGEE DE L'ELABORATION ET DU SUIVI (CCES) DU PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE LA REGION GRAND EST

Madame Véronique PETER, Vice-Présidente déléguée à l'Ecocitoyenneté et à la Gestion des déchets, rappelle qu'un arrêté portant composition de la commission consultative du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets a été pris le 15 décembre 2016 par le Président de la Région Grand Est.

La Région envisage de modifier l'arrêté de composition de la CCES (Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi), notamment pour intégrer des acteurs supplémentaires.

Le Conseil de la Communauté de Communes, décide à l'unanimité de ses membres présents de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner les représentants de la CCES.

Après vote à mains levées, il désigne à l'unanimité Madame Marie-Christine LOCATELLI en tant que membre titulaire, ainsi que Monsieur Ludovic MARINONI en tant que suppléant pour représenter la Communauté de Communes à la CCES.

(DEL17_067) ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Président indique que la Fondation du Patrimoine soutient en Alsace, les Collectivités, les associations et les particuliers dans leur volonté de préserver le patrimoine local.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

(DEL17_068) GERPLAN 2017 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AU COMMUNES DE MALMERSPACH ET SAINT-AMARIN

Monsieur Claude WALGENWITZ, Vice-Président délégué aux Paysages et à l'Aménagement du Territoire, rappelle que, lors de sa séance du 25 septembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé du renouvellement du fonds d'aide aux communes pour la mise en œuvre des actions découlant du Gerplan.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité du versement d'un fonds de concours d'un montant de 230 € à la commune de Saint-Amarin et de 145 € à la commune de Malmerspach pour la mise en œuvre d'opérations d'amélioration du paysage et du cadre de vie dans le cadre du Gerplan.

(DEL17_069) MODIFICATION DES EFFECTIFS

Conformément à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée ; le Président propose de créer deux postes à temps complet, l'un d'ingénieur principal et l'autre d'ETAPS.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer :

- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet
- 1 poste d'ETAPS à temps complet

Il modifie le tableau des effectifs de la Communauté de Communes en conséquence.

Il autorise le Président à prendre tout acte y afférent, dont éventuellement tout document et avenant à intervenir ultérieurement et autorise le Président à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 si les postes ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires.

(DEL17_070) PRESENTATION DU RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L' EAU ET DU RAPPORT DU DELEGATAIRE

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable pour l'exercice 2016 tels qu'il lui est présenté par son Président.

Il dit que ce rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes dans les 15 jours suivant la présente délibération et charge.

Il charge son Président d'en aviser le public par voie d'affichage à la Communauté de Communes et prend acte du rapport 2016 du délégué des services publics de l'eau

(DEL17_071) PRESENTATION DU RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT EAU ET DU RAPPORT DU DELEGATAIRE

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement pour l'exercice 2016 tels qu'il lui est présenté par son Président.

Il dit que ce rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes dans les 15 jours suivant la présente délibération et charge son Président d'en aviser le public par voie d'affichage à la Communauté de Communes.

Il prend acte du rapport 2016 du délégué des services publics de l'assainissement.

(DEL17_072) POSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN POUR LA REPRISE DE L'ENTREPRISE HYDRA

Le Jugement du TGI de Mulhouse du 30 août 2017 a arrêté le plan de cession de la Sasu Hydra Cosmetics au profit de la société Ecowipes Ews, à laquelle pourra se substituer la société en cours de constitution et créée spécifiquement pour la reprise.

Il est donc proposé la mise en place d'une location-vente dans les conditions suivantes :

Au terme des 12 années de location, le locataire-acquéreur deviendra propriétaire du site, une fois le dernier loyer acquitté.

En cas de résiliation anticipée du contrat par le locataire-acquéreur, en cas de non-paiement ou tout autre cas ne respectant pas les clauses du contrat, l'ensemble des sommes versées resteront acquises par la Communauté de Communes.

Un rachat anticipé du site pourra éventuellement intervenir avec la mise en place d'un avenant.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le rachat du site par la Communauté de Communes pour un montant de 500.000€ € et la mise en place d'une location-vente dans les conditions évoquées.

Il autorise son Président à signer les documents relatifs cette opération et décide la création d'un budget annexe Hydra.

(DEL17_073) PRESENTATION DU RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il dit que ce rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes dans les quinze jours suivant la présente délibération, charge son Président d'en aviser le public par voie d'affichage à la Communauté de Communes et prends acte du rapport 2016 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.